
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'HIVER**MOTIONS****Première session
24 mars 2023 (soir)****Motion Omnibus**

MOTION_001 du 24-25 mars 2023 (V. Nickson/R. Patton) que le Conseil régional Nakonha:ka Regional Council propose ce qui suit :

1. Que l'ordre du jour soit adopté tel que distribué;
2. Que le procès-verbal de l'assemblée générale d'automne 18-19 novembre 2022 soit accepté tel que distribué (voir à l'**annexe A**);
3. Que la personne suivante agisse à titre de scrutateur : Pasteur Kent Chown;
4. Que la personne suivante agisse à titre d'assesseurs-conseil: Darryl MacDonald, Pasteur;
5. Que les personnes suivantes agissent à titre d'aumôniers: Rosemary Lambie, Pasteure et Norman Robert Boie;
6. Que Pasteure Tami Spires, David-Roger Gagnon et Shanna Bernier agissent à titre d'Équipe support d'équité;
7. Que cette réunion comprend l'alliance comportementale - règles de conduite axées sur le respect et la bienveillance, Le manuel 2023, annexe, 2.

"Nous allons

- garder Dieu au centre de tout ce que nous faisons ;
- parlons chacun pour soi ;
- parler dans un but précis ;
- séparer les personnes des problèmes ;
- permettre une participation pleine et équitable ;
- s'occuper attentivement des autres sans les interrompre;
- accueillir le conflit d'idées ;
- s'orienter vers l'avenir ;
- faire preuve d'appréciation ;
- honorer les décisions de l'organisme ;
- s'engager à se demander des comptes les uns aux autres lorsque nous ne respectons pas nos bonnes manières ;
- garder la discussion à la table ;
- être attentifs à notre langage corporel ;
- vérifier la bonne utilisation du temps ;
- permettre aux personnes silencieuses de s'exprimer, en les invitant à le faire ; et
- dire sincèrement ce que nous ressentons vraiment".

La très révérende Marion Pardy a présenté règles de conduite axées sur le respect et la bienveillance comme une ressource pour le 38^e Conseil général 2003. Les Conseils généraux suivants et leurs exécutifs ont utilisé les Manières saintes comme ressource pour la conduite des réunions. Il a été adapté ici pour être utilisé comme ressource par tous les conseils et organes de l'Église.

Recevoir à titre d'information ce qui suit : l'Équipe dirigeante en matière de financement et de soutien a

octroyé les montants ci-dessous :

En provenance du Fonds F. W. Kelley

1. Séminaire diocésain de Montréal : Cercle d'orientation de l'Église Unie : 2 500 \$

En provenance du Fonds Erskine & American – Mountainside :

1. Beaconsfield United Church : Refugee Support and Integration Program (Programme de soutien et d'intégration des personnes réfugiées) : 15 000 \$
2. Knowlton – Mountain Valley PC : Sunday Service Virtual Publication Project (Projet de diffusion virtuelle du culte dominical) : 1 800 \$
3. Mission communautaire de Montréal : Power Within! Power Without! (Puissance, interne et externe) : 15 000 \$
4. Séminaire diocésain de Montréal : Cercle d'orientation de l'Église Unie : 2 500 \$
5. Mount Royal United Church : Communauté francophone de l'Église Unie Mont-Royal : 21 730 \$
6. Roxboro United Church – Family Life Centre: Pastoral Care Team Training (Centre pour la vie familiale – formation de l'équipe de soins pastoraux) : 2 000 \$
7. Sainte Geneviève United Church – ORA Loss and Living: Grieving Together: workshops for faith communities in transition (Vivre le deuil en commun : ateliers pour les communautés de foi en changement) : 5 000 \$
8. St. James UC : Edge Project – Tracing the Journey (Projet Edge - concevoir l'itinéraire du voyage) : 8 500 \$
9. St. James UC : Résonance : A Musical Meditation Offering to the City (Offrande musicale méditative à la ville) : 14 475 \$
10. West Island LGBTQ2+ Centre : Youth Based Programming and Youth Outreach (Programmation de présence dans le milieu par et pour les jeunes) : 35 000 \$
11. Westmount Park United Church : Faith in Nature: Wild Church & House Plant Project (Projet Foi dans la nature : Église sauvage et plante domestique) : 13 672 \$

À ce jour, la somme des montants octroyés pour 2023 s'élève à 134 677 \$; un montant de 66 692 \$ est toujours disponible pour 2023.

Le Fonds du bon Samaritain :

1. Riverside UC : Out to Lunch program (Programme Sortie pour le dîner) : 8 000 \$
2. Richmond-Melbourne UC : Seniors' Spiritual Awareness Program – Phase 6 (Programme de conscientisation spirituelle pour les aînées et les aînés – 6^e phase) : 35 000 \$
3. Mission communautaire de Montréal : Let's Talk!/Parlons! : 25 000 \$
4. Quebec Community Health & Social Services Foundation: Patient Navigator Project (Projet d'intervenant ou d'intervenante pivot) : 35 000 \$
5. Riverside UC: Riverside Cares (soins) : 35 600 \$
6. West Island LGBTQ2+ Centre : Seniors' Programming (Programme pour les aînées et les aînés) : 30 000 \$
7. Saint Paul's UC, Magog : Healthy Seniors' Living – Exercise Program (Programme d'exercices pour vivre en santé destiné aux aînées et aux aînés) : 13 262,32 \$
8. Montreal West UC : Extra Miles Senior Visiting Program (Programme de visites des aînées et des aînés) : 15 000 \$
9. Emmanuel UC : Outdoor Community Sanctuary – Phase II (Sanctuaire communautaire extérieur) : 15 975 \$

À ce jour, la somme des octrois 2023 s'élève à 212 837 \$; un montant à octroyer de 369 781,18 \$ est toujours disponible en 2023 en provenance du Fonds du bon Samaritain.

Le Fonds Bhal-Jun :

1. Beaconsfield United Church : (Programme de soutien et d'intégration des personnes réfugiées) : 10 000 \$
2. Saint James UC : Nurturing, Cultivating & Rooting Community of Friends (Nourrir, cultiver et enraciner une communauté d'amitié) : 4 000 \$
3. Beaconsfield UC : Assert Human Rights Under Marcos 2.0: Strengthen ICHRP (Affirmer les droits de la personne sous Marcos 2.0 : consolider le réseau ICHRP) 9 000 \$

Le Fonds Trois-Rivières pour le ministère en français :

1. Église Unie de Sainte-Adèle : Projet de présence dans le milieu, d'accueil et d'intégration : 7 000 \$

**Deuxième session
24 mars 2023 (matin)**

(2022) Cahier des rapports

- voir *Cahier des rapports à l'annexe B*

MOTION_002 du 24-25 mars 2023 (N. Haslam/K. Chown) que le Conseil régional Nakonha:ka reçoive et approuve le (2022) cahier des rapports et ses annexes tels que distribués : Les annexes sont les pasteurs retraitées Lee Ann Hogle et Rosemary Lambie (ancienne Ministre exécutive).

Mise à jour de la politique sur personnel célébrant laïque agréé

MOTION_003 du 24-25 mars 2023 (C. Griffith /L. Hogle) que le Conseil régional Nakonha:ka reçoive pour information la recommandation de l'Équipe dirigeante du personnel célébrant laïque agréé concernant la vérification des antécédents judiciaires du personnel célébrant laïque agréé et le soutien aux étudiantes et aux étudiants qui suivent la formation PCLA en ligne, de sorte que :

Étant donné que l'Église est appelée à prendre une part active dans le déploiement de la force rédemptrice de Dieu de tous les milieux;

Étant donné que nous souhaitons encourager tous les enfants de Dieu à répondre à l'appel divin et éviter d'ériger indûment des obstacles à une démarche en vue de devenir personnel célébrant laïque agréé;

Étant donné que nous, comme Église, avons un devoir de transparence, en donnant l'exemple de la plus haute intégrité et en créant un environnement sûr pour tous les membres de notre famille ecclésiale;

Étant donné que la politique en vigueur à l'égard du personnel célébrant laïque agréé au sein du Conseil régional Nakonha:ka ne mentionne pas explicitement la marche à suivre dans l'éventualité où une vérification d'antécédents judiciaires ferait apparaître une condamnation;

Étant donné qu'à l'heure actuelle il n'y a manifestement aucune instance nationale à laquelle l'Équipe dirigeante du PCLA pourrait s'adresser, à l'instar du Bureau des vocations pour le personnel ministériel ordonné;

Étant donné que l'Équipe dirigeante du PCLA n'a aucun moyen de connaître le nom des personnes qui sont présentement inscrites au cours en ligne,

Il est résolu que l'ajout suivant soit fait au Manuel de gouvernance du conseil régional en vigueur, en page 44

1. Vérification d'antécédents judiciaires – L'Équipe du personnel célébrant laïque agréé doit agir avec diligence en exigeant qu'une vérification des antécédents judiciaires (aptitude à travailler auprès des personnes vulnérables) soit faite au cours des six derniers mois avant l'obtention de la première autorisation d'exercer et par la suite, tous les six ans. Le personnel célébrant laïque agréé est tenu de respecter la même norme que le personnel ministériel <https://egliseunie.ca/wp-content/uploads/V%C3%A9rification-des-ant%C3%A9c%C3%A9dents-judiciaires.pdf>. Si une vérification à jour des antécédents judiciaires n'est pas présentée au moment opportun, l'autorisation d'exercer ne sera pas renouvelée.

Ajout : Dans l'éventualité où une vérification d'antécédents judiciaires (aptitude à travailler auprès des personnes vulnérables) ferait apparaître une condamnation, le processus énoncé dans le document Police Records Check (2019) s'appliquera.

Si l'Équipe du personnel célébrant laïque agréé recommande d'accorder l'autorisation d'exercer, certaines condamnations exigeraient toutefois la publication du nom de l'ex- contrevenant ou de l'ex-contrevenante, du motif de la condamnation et une supervision plus étroite pourrait alors être requise (p. ex. : concernant des crimes violents tels meurtre, agression et enlèvement). Cela se ferait lors de la délivrance de l'autorisation d'exercer. Dans le cas d'une personne en formation comme PCLA, elle peut demander un entretien initial concernant ses antécédents judiciaires avant l'exigence de six mois pour déterminer si sa condamnation serait un obstacle à l'obtention d'une autorisation à exercer.

2. Lors des échanges sur l'aptitude et les orientations requises à l'égard d'une personne ayant un casier judiciaire, l'Équipe dirigeante PCLA sollicitera l'avis juridique du Conseil général de l'Église Unie et consultera les autorités en matière de justice réparatrice.
3. Un réseau devrait être constitué de toutes les Équipes dirigeantes PLCA dans tous les conseils régionaux afin de mettre en commun les politiques et les pratiques exemplaires concernant l'autorisation d'exercer et le soutien du personnel célébrant laïque agréé.
4. L'Équipe dirigeante PCLA de chaque conseil régional sera informée de l'identité des personnes en provenance de sa région qui se sont inscrites à la formation en ligne commanditée par le Conseil régional du Bouclier canadien, afin de leur fournir un meilleur soutien local et de procéder à des évaluations périodiques au niveau local en vue d'une éventuelle autorisation d'exercer.

La Politique relative à la location, aux rénovations majeures et aux autres actifs importants, et à la délégation des responsabilités connexes

MOTION_004 du 24-25 mars 2023 (P. Bisset /R. Sheffer) que le Conseil régional Nakonha:ka reçoive pour information de l'Équipe dirigeante en matière de biens immobiliers et de finances à l'effet que la Politique relative à la location, aux rénovations majeures et aux autres actifs importants, et à la délégation des responsabilités connexes soit modifiée afin d'y ajouter le paragraphe suivant :

« La présente politique s'applique également à la location, aux rénovations majeures et autres actifs importants des ministères constitués en personne morale sous la supervision de ce conseil régional avec des références aux sanctuaires ou aux édifices religieux remplacés par la propriété utilisée par le ministère constitué en personne morale pour exercer son ministère » (adoptée par l'exécutif le 15 février 2023).

Politique sur les dons

- voir *Politiques sur les dons* à l'**annexe C**

Motions de clôture

MOTION_005 du 24-25 mars 2023 (P. Bisset/R. Sheffer) que le Conseil régional Nakonha:ka reçoive pour information de l'Équipe dirigeante en matière de biens immobiliers et de finances d'adopter la « Politique sur les dons versés par les communautés de foi aux organismes de bienfaisance qui ne relèvent pas de l'Église Unie du Canada – Février 2023 » (adoptée par l'exécutif le 15 février 2023).

MOTION_006 du 24-25 mars 2023 (R. Patton/V. Nickson) qu'à la levée de la séance du Ne wahtkwanonweraton (mot de clôture) de cette assemblée générale du Conseil régional de Nakonha:ka, tous les pouvoirs du Conseil régional soient accordés à l'exécutif jusqu'à l'ouverture de la prochaine assemblée générale.

MOTION_007 du 24-25 mars 2023 (R. Patton/V. Nickson) que l'assemblée soit ajournée à _____, et que la présidente déclare cette assemblée générale du conseil régional Nakonha:ka conclue.

Annexes

Annexe A Procès-verbal de l'assemblée générale d'automne 18-19 novembre 2022
Annexe B (2022) Cahier des rapports
Annexe C Politiques sur les dons

Annexes disponibles sur le site web du Conseil régional (sous la rubrique documents à télécharger) :
<https://nakonhakaucc.ca/fr/evnement/rassemblement-du-conseil-regional-mars-2023-en-ligne/>